

Quand ?
Comment ?
Quoi faire ?



REUSSIR SON DEMENAGEMENT

avec le Club Diamant



UN MOIS AVANT :

FAIT LE

- 1 - Arrêter les dates précises de votre déménagement et de votre emménagement _____
- 2 - Faire transférer vos comptes dans vos futures banques, C.N.E. ou C.C.P. _____
- 3 - Penser aux virements automatiques si vous changez de banques, C.N.E ou C.C.P _____
- 4 - En tant que co-proprétaire et si vous avez vendu votre appartement, demander l'arrêté des comptes au syndic _____
- 5 - Téléphoner à EDF-GDF, pour relever les compteurs et résilier les abonnements _____
- 6 - Téléphoner ou écrire au Service des Eaux pour en faire de même _____
- 7 - Informer la C.P.A.M. ou la C.A.F _____
- 8 - Téléphoner à La Poste pour transférer ou résilier l'abonnement avec effet au lendemain de votre départ _____
- 9 - Se renseigner sur les possibilités de scolarité, jardin d'enfants, crèche de votre nouveau lieu de résidence et prendre contact avec les établissements susceptibles d'accueillir vos enfants _____
- 10 - Informer votre assureur par L.R.A.R. pour vos assurances auto, habitation et vie _____
- 11 - Si vous êtes locataire, prendre RDV avec le propriétaire pour un état des lieux _____
- 12 - Communiquer votre nouvelle adresse :
 - A votre famille, aux banquiers, assureurs, organismes de crédits et financiers (carte bancaire). Vous aurez besoin de plusieurs RIB, soyez prévoyant _____
 - Aux publications de vos abonnements _____
 - A vos mutuelles, C.P.A.M, C.A.F, caisse de retraite _____
 - A l'inspecteur des impôts et à votre percepteur (si vous payez des impôts par mensualités, demander un imprimé de rectification de domicile) _____
 - Donner instruction à La Poste pour faire suivre votre courrier au moins pendant 6 mois _____
 - A CANAL+, ou aux chaînes câblées où vous êtes abonné _____
 - Si vous êtes locataire, prévenir votre propriétaire ou agence par L.R.A.R. de votre départ dans les délais inscrits sur le bail _____
 - Prévoir le changement d'adresse sur la carte grise et la réimmatriculation si changement de département _____
 - Vérifier si votre passeport est en cours de validité (les formalités sont plus rapides à votre ancienne adresse) _____

UNE SEMAINE AVANT :

FAIT LE

- 1 - Faire des photos de vos meubles qui seront démontés (extérieurs et intérieurs)
- 2 - Prévenir le gardien de la date du déménagement, avertir de l'utilisation de l'ascenseur
- 3 - Prévenir les voisins de la date du déménagement pour les informer du dérangement
- 4 - Préparer le plan d'implantation de vos meubles à votre nouveau domicile

LA VEILLE DU DÉMÉNAGEMENT :

FAIT LE

- 1 - Décrocher les lustres, appliques, rideaux, armoires de toilette, etc...
- 2 - D'une manière générale, déposer tous les objets fixés aux murs, plafonds, planchers
- 3 - Vidanger les cuves de poêles à mazout
- 4 - Vider le réfrigérateur et le congélateur, puis les dégivrer
- 5 - Vider la friteuse, veiller à ce que tous les récipients pleins soient bien hermétiques
- 6 - Arroser les plantes en quantité suffisante
- 7 - Etiqueter les clés des meubles
- 8 - Regrouper et garder avec vous les objets personnels, papiers importants, bijoux, etc...
- 9 - Mettre de côté le nécessaire pour la période où vous serez privé de mobiliers et des objets personnels.

AVANT DE QUITTER LE LOGEMENT :

FAIT LE

- 1 - Avant le départ des déménageurs, vérifier avec le Chef d'équipe l'ensemble des pièces, sans oublier les placards, la cave, le grenier, etc... Pour ne rien oublier
- 2 - Prévoir de garder matériel et produits nécessaires pour nettoyer le logement
- 3 - Faire une dernière inspection avant le départ du camion
- 4 - Fermer les robinets eau, gaz, et ne laisser rien traîner par terre
- 5 - Eteindre l'électricité et l'alarme
- 6 - Fermer les volets
- 7 - Vider la boîte aux lettres et enlever le nom sur la porte, sonnette, boîte aux lettres

A VOTRE ARRIVÉE :

FAIT LE

- 1 - Faire établir un état des lieux
- 2 - Demander un nouveau contrat d'abonnement: gaz, électricité, eau, téléphone...
- 3 - Signaler votre nouvelle adresse à votre C.P.A.M.
- 4 - Vous inscrire sur les listes électorales en mairie
- 5 - Faire modifier votre adresse sur la C.N.I. au bureau de police le plus proche
